

## PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 MAI 2023 À 20H00

---

**Nombre de conseillers : 15**

Conseillers en exercice : 12

Date de convocation : 26 avril 2023

Date d'affichage : 26 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, après convocation légale en date vingt six avril deux mil vingt-trois, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur PÈNE Loïc, Maire.

**Étaient présents** : M. PÈNE Loïc, M. GUILLET Vincent, Mme RENAULT Patricia, M. BRETON Raphaël, Mme PELTIER Alexandra, Messieurs POIRIER Mathieu, ROUSSEAU François, PLANCHAIS David, PAILLARD Michel, Mmes PILARD Christine, LORIER Anaïs, et M. CERTENAIS Rémi.

*(Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).*

**Formant la majorité des membres en exercice**

**Secrétaire de séance** : Madame RENAULT Patricia a été nommée secrétaire de séance.

*(Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).*

---

### **ORDRE DU JOUR :**

Présentation d'un projet éolien par la société VALECO

1. Devis isolation gendarmerie
2. Demande de subvention - conseil départemental
3. Redevances occupation du sol 2023 - ENEDI et ORANGE
4. Rénovation des lanternes : devis Territoire d'Énergie Mayenne

Questions diverses

---

### **Présentation d'un projet éolien par la société VALECO**

La société VALECO est un acteur multi-énergies depuis 25 ans et maîtrise toute la chaîne des métiers de la production d'énergies renouvelables. Elle se compose de 9 agences en France dont une sur la ville de Nantes.

VALECO - Pays de la Loire : 9.2MW solaire en exploitation. Une première rencontre a eu lieu en mairie en juillet 2022 - zone d'étude : 2 éoliennes dans la continuité du parc existant de la "Grande Lande". Avec la pose de 2 éoliennes : équivalence 3 700 foyers. Pour ce type de projet, beaucoup d'études sur site, après procédure d'autorisation : calendrier : développement territorial : 2023 / Développement : 2024-2026 / Autorisation : 2027-2028 et exploitation en 2030.

---

### **APPROBATION du PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 30 mars 2023**

Monsieur le Maire fait lecture du Procès-verbal de la séance du 30 mars et le soumet à l'approbation des membres du Conseil.

Aucune objection n'ayant été formulée, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

---

#### **DCM2023-43 : GENDARMERIE - travaux d'isolation extérieure**

Monsieur le maire rappelle que cette année il a été décidé d'apporter une attention particulière sur les bâtiments communaux et à savoir sur l'isolation extérieure. Il rappelle que des travaux d'isolation sont déjà engagés sur un bâtiment locatif de la commune et que les bâtiments de la gendarmerie auraient aussi besoin de travaux. Des devis ont été reçus à la mairie et la société RENOV AT HOME basée à Craon a répondu à notre demande.

Pour le bâtiment situé au 21 rue Pierre Boisramé, les devis s'élèvent à 37 884.50€ HT soit 39 968.15€ TTC pour l'isolation extérieure et 3 747.53€ HT soit 3 747.53€ TTC pour l'application d'une couche finition sur un pignon.

Pour le bâtiment situé au 23 rue Pierre Boisramé, les devis s'élèvent à 30 301.50€ HT soit 31 968.08€ TTC pour l'isolation extérieure et 3 617.32€ HT soit 3 979.05€ TTC pour l'application d'une couche finition sur un pignon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents

- **Accepte** les devis de la société RENOV AT HOME d'un montant total de 75 210.17€ HT soit 79 662.81€ TTC pour les travaux d'isolation extérieure des bâtiments de la gendarmerie,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer les devis.

---

#### **DCM2023-44 : Demande de subvention - Contrat de territoire - Conseil Départemental**

Monsieur le maire rappelle que le Conseil Départemental, suite au courrier reçu en date du 20 décembre dernier continue son soutien financier aux communes dans le cadre du contrat de territoire. Une enveloppe communale est calculée sur la base de 5€ par habitant avec un maintien au minimum de la dotation antérieure.

La commune pourra bénéficier d'une dotation totale de 28 230€, et sur la période 2023-2025, cette enveloppe sera mobilisable à hauteur de 50% soit 14 115€. Dès 2026, il sera possible de mobiliser la 2ème partie de l'enveloppe sous réserve d'avoir engagé totalement la dotation 2023-2025.

Monsieur le maire propose de solliciter cette dotation pour les travaux de rénovation - isolation extérieure - des bâtiments de la gendarmerie. Le montant de ces travaux s'élève à 75 210.17€ HT soit 79 662.81€ TTC (devis Renov At Home).

- Travaux de rénovation sur les bâtiments de la gendarmerie :

1 - **Calendrier prévisionnel** : entre juin et octobre 2023

2- **coût et plan de financement prévisionnel**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Travaux d'isolation extérieure	75 210.17€	Conseil départemental	14 115.00€
		Autofinancement	61 095.17€
TOTAL	75 210.17€	TOTAL	75 210.17€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents

- **Approuve** les travaux de rénovation sur les bâtiments de gendarmerie (isolation extérieure)

- **Retient** le calendrier prévisionnel

- **Approuve** le plan de financement ci-dessus présenté

- **Autorise** Monsieur le Maire ou un adjoint à solliciter une subvention auprès de conseil départemental de la Mayenne, au titre du contrat de territoire - 1ère enveloppe d'un montant de 14 115€

- **Autorise** Monsieur le maire ou un adjoint à signer tout document se rapportant à ce dossier

**DCM2023-45 : Redevance ORANGE - année 2023**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant de la redevance d'occupation du Domaine Public dû par le concessionnaire ORANGE, à la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, au titre de l'année 2023, s'élève à 1 220.93€.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Prend acte** de cette redevance d'occupation du domaine public par le concessionnaire ORANGE

- **Charge** Monsieur le Maire ou un adjoint à effectuer le titre de recette auprès d'ORANGE SA CSPCF Comptabilité Fournisseurs TSA 28106 - 76721 ROUEN Cedex pour la somme de 1 220.93€ ;

- **Charge** Monsieur le Maire ou un adjoint de notifier cette décision à Monsieur le Comptable assignataire de Château Gontier sur Mayenne.

---

**DCM2023-46 : Eclairage public - lotissement du Frêne**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du **projet d'éclairage public** relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

**Eclairage public**

Estimation HT des travaux EP	Subvention de <b>Territoire d'énergie Mayenne</b>	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
1 000,00 €	250,00 €	60,00 €	810,00 €

**Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25%** du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

**Le conseil décide :**

- d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

---

<b><u>Application du régime général :</u></b>			
	A l'issue des travaux, Versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public d'un montant de :	€	Imputation budgétaire en section <b>dépense de fonctionnement</b> au compte <b>6554</b>

<b><u>Application du régime dérogatoire :</u></b>			
	A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de <b>Fonds de concours</b> d'un montant de :	810 €	Imputation budgétaire en section <b>dépense d'investissement</b> au compte <b>204182</b>

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

### Questions diverses

- Demande de DETR non acceptée pour les travaux de l'accueil périscolaire
- Subvention "le fonds vert" acceptée montant 14 720.54€
- Courrier de la préfecture donnant son accord pour la vente du logement 11 rue Pierre Boisramé
- Travaux accueil périscolaire : très réussi, meilleure lumière, moins de bruit. Il faut réfléchir à une ouverture entre le périscolaire et la salle "parquet". Question au conseil d'école sur la salle parquet.
- Réfection des murs de la bibliothèque : demander un devis à l'entreprise MOISY
- Salle polyvalente : suite aux infiltrations d'eau qui apparaissent de temps en temps, il sera demandé un devis pour essayer de trouver d'où vient le ou les problème(s) - (intervention envisagée de 3 jours à deux personnes).
- Réparation d'une fuite d'eau au logement du bar
- Pelouse du restaurant scolaire : remerciements à Michel et Rémi pour leur investissement
- Restauration scolaire : marché mis en ligne le 27 avril 2023 avec parution sur les départements 53 / 49 / 44 et 35. 3 dossiers ont été pris.
- Programmation des horaires d'éclairage : 6h30 ⇒ jusqu'au lever et coucher ⇒ jusqu'à 21h30
- Remboursement du chauffage par l'association théâtrale "Art O base"
- Animation du samedi 29 avril dans le cadre de "Terre de Jeux 2024" : 20 jeunes entre 6 à 16 ans et chocolats offerts par Coccimarket
- Rue des vignobles : Le stationnement de voiture sur le trottoir gêne la circulation des piétons.
- Changement de salle pour les cours du Music Club (reste à l'étage de la mairie)
- Réunion pour les sénatoriales : vendredi 9 juin 2024

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22heures 50 minutes.

**La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au jeudi 8 juin 2023 à 20 heures**